



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 31/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_33-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 2 avril 2026
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
27 mars 2026			
DATE D'AFFICHAGE			
27 mars 2026			

Etaient présents : 23
Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES, SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN, SAUVAGNAT
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE, BESOMBES, MIJOULE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03
M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 01
M. LOISEAU

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-33

SDEHG - Affaire BV 135 – Rénovation des points lumineux hors service

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14/10/2025 concernant la rénovation des points lumineux hors service. - référence : 6 BV 135, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Points lumineux n° 256, 1534 et 1535 :
- Dépose des lanternes existantes hors service.
 - Fourniture et pose sur mâts existants de lanternes résidentielles LED de 19 watts.
 - RAL des lanternes : Gris 2900 sablé.

- Point lumineux n° 297 :
- Ensemble crosse + lanterne déjà déposée.



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 3/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_33-DE



- Fourniture et pose d'une nouvelle crosse de 1,5 mètres et d'une lanterne routière LED de 29 watts.
- Taille du lierre grimpant sur le poteau.
- RAL de la lanterne : Gris 2900 sablé.

Point lumineux n° 676 :

- Dépose de la lanterne existante hors service.
- Fourniture et pose sur mât existant d'une lanterne routière LED de 29 watts.
- RAL de la lanterne : Gris 2900 sablé.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG)	773 €
Part SDEHG	1 964 €
Part restant à la charge de la commune (estimation)	2 184 €
Total	4 921 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

A l'unanimité (26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention),

APPROUVE le projet présenté.

DECIDE de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 2 avril 2026
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

